

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1061 Décisions concernant les Ministères

n° 1061

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

5 octobre 1960

Numéro JO

n° 10 du 31/10/1960

Date du numéro

31 octobre 1960

### TEXTE INTÉGRAL

Une indemnité pour accident du travail de sept mille huit cent vingt-cinq francs (7.825 fr.) est accordée à M. Farada Mohamed, employé aux Travaux Publics (Subdivision des Routes), victime d'un accident du travail survenu le 25 janvier 1960. Le paiement de cette indemnité implique la renonciation par l'intéressé de tout recours civil ou contentieux, sauf aggravation médicalement constatée de l'incapacité permanente partielle résultant de l'accident du travail. La dépense visée ci-dessus est imputable sur le Budget local de l'exercice 1960.

chapitre 1, art. 3, § 1.